

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**COMMUNE D'OULLES EN OISANS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES**  
**DELIBERATIONS N°: 47**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil dix-neuf, le samedi 28 septembre à 16h00, le Conseil municipal de la Commune d'Oulles-en-Oisans, dûment convoqué le lundi 23 septembre 2019, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Stéphane GIRARD, Maire.

**NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 7**

**PRÉSENTS :**

Stéphane GIRARD, Clotilde CORRENOZ, Maurice NICOLUSSI, Patrick HUSTACHE, , Marc PARISSET

**ABSENTS :Edouard Bos ; Michel JORCIN**

**POUVOIRS :Michel JORCIN à Stéphane GIRARD**

Mme Clotilde CORRENOZ a été désignée secrétaire de séance.

**OBJET : Gîte touristique : avenant contrat maîtrise d'œuvre avec l'architecte Yves DESVERCHERE**

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les conclusions de la réunion du 19 septembre dernier avec l'entreprise BONATO TP et le maître d'œuvre Yves DESVERCHERE, au sujet notamment du surcoût engendré par l'annulation / reprogrammation du coulage de la chape. Il a ainsi été convenu que ces prestations soient bien facturées à la Commune par l'entreprise BONATO TP, mais que le montant correspondant à ces prestations soient déduits des honoraires du maître d'œuvre Yves DESVERCHERE.

Monsieur le Maire présente donc l'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre portant le montant total à 12 524,00 € HT – contre 13 950,00 € HT initialement.

Le **Conseil municipal**, après en avoir délibéré,

à XX votes pour et XX votes contre / à l'unanimité,

**approuve** l'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre pour un montant total de 12 524,00 € HT,

et **charge** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

**Le Maire,**

**Stéphane GIRARD**

